

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
138^{ÈME} RÉUNION
SHARM EL SHEIKH (EGYPTE)
29 JUIN 2008

PSC/HSG/2 (CXXXVIII)

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR LES SITUATIONS DE
CONFLIT ET POST-CONFLIT EN AFRIQUE DEPUIS LES DERNIERES SESSIONS
DU CONSEIL EXECUTIF ET DE LA CONFERENCE DE L'UNION

**RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR LES SITUATIONS DE
CONFLIT ET POST-CONFLIT EN AFRIQUE DEPUIS LES DERNIERES SESSIONS
DU CONSEIL EXECUTIF ET DE LA CONFERENCE DE L'UNION**

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est extrait du rapport d'activités de la Commission depuis la dernière session ordinaire du Conseil exécutif en janvier dernier à Addis Abeba. Il couvre les différentes situations de conflit et post-conflit sur le continent.

2. Le rapport est complété par deux autres documents consacrés spécifiquement à la situation à la frontière entre la République de Djibouti et l'Etat d'Erythrée et à l'évolution des relations entre ces deux pays, ainsi qu'à la mise en œuvre de l'Accord conclu à Djibouti, le 9 juin dernier, entre le Gouvernement fédéral de transition (TFG) de la Somalie et l'Alliance pour la re-libération de la Somalie (ARS).

II. EVOLUTION DES SITUATIONS SUR LE TERRAIN

(a) Comores

3. Les assises du Conseil exécutif et de la Conférence de l'Union en janvier dernier à Addis Abeba ont eu lieu dans un contexte marqué par le rejet par le Colonel Bacar, alors Président auto-proclamé de l'île d'Anjouan, de toutes les propositions de sortie de crise soumises par l'UA, et ce malgré les sanctions imposées par le Conseil de paix et de sécurité (CPS) depuis le 10 octobre 2007. Dans son intervention devant la Conférence, le chef de l'Etat comorien a sollicité le soutien des Etats membres aux efforts de son pays visant à restaurer, de manière durable, l'autorité de l'Etat comorien dans l'île d'Anjouan, et annoncé la détermination de son Gouvernement à user, à cet effet, de tous les moyens à sa disposition. Dans sa décision sur la situation aux Comores, la Conférence a demandé à tous les Etats membres en mesure de le faire d'apporter tout l'appui nécessaire au Gouvernement comorien dans ses efforts visant à rétablir au plus vite l'autorité de l'Union à Anjouan.

4. Dans le prolongement de la décision de la Conférence, le Président du Conseil exécutif, le Ministre des Affaires étrangères de la République unie de Tanzanie, a pris l'initiative de réunir à Addis Abéba, le 20 février 2008, les Ministres des Affaires étrangères et de la Défense ainsi que d'autres hauts responsables des pays ayant exprimé leur disposition à répondre positivement à la demande d'assistance formulée par le Président de l'Union des Comores, à savoir la Tanzanie, la Libye, le Sénégal et le Soudan. Le Gouvernement de l'Union des Comores était également représenté à cette réunion. La réunion a examiné les modalités de mise en œuvre de la décision de la Conférence, et est convenue à cet effet de mesures pratiques, militaires et sécuritaires. Par la suite, une équipe de planification, composée d'experts tanzaniens, soudanais, sénégalais et libyens, s'est rendue aux Comores du 25 février au 5 mars 2008, en vue

de finaliser le plan d'intervention militaire à Anjouan. Le 8 mars 2008, les Ministres et autres représentants des quatre pays mentionnés plus haut, ainsi que des Comores, se sont réunis à Dar-es-Salaam, approuvant à cette occasion le rapport de l'équipe d'experts militaires et de sécurité. Le lendemain, les Ministres et autres représentants de la coalition africaine se sont rendus à Moroni, en vue d'informer le Président comorien des résultats de la réunion tenue à Dar-es-Salaam.

5. Lors de la réunion du Comité ministériel des pays de la région sur les Comores, tenue à Addis Abeba le 28 janvier et le 1^{er} février 2008, en marge de la 12^{ème} session ordinaire du Conseil exécutif de l'UA, le principe d'une mission internationale de haut niveau à Anjouan, dirigée par l'UA et comprenant des représentants des Etats-Unis d'Amérique et de la France, avait été convenu. Il s'agissait alors de convaincre les autorités illégales d'Anjouan de se conformer au cadre de règlement de la crise anjouanaise tel qu'arrêté par l'UA. C'est dans cet esprit qu'une mission internationale « dite de la dernière chance », composée du chef du Bureau de Liaison de l'UA à Moroni, de l'Ambassadeur de France aux Comores, du Chargé d'Affaires de l'Ambassade américaine à Madagascar et d'un représentant de la Ligue des Etats arabes, s'est rendue à Anjouan, le 27 février 2008. La mission s'est heurtée à l'intransigeance du Colonel Bacar. Dans l'intervalle, la 111^{ème} réunion du CPS tenue le 18 février 2008 a décidé de proroger, pour une période additionnelle de deux mois, les mesures imposées à l'encontre des autorités illégales d'Anjouan, ainsi que le mandat de la Mission d'assistance électorale et sécuritaire (MAES) de l'UA aux Comores.

6. Conformément au plan d'intervention arrêté lors de la réunion de Dar-es-Salaam, les troupes tanzaniennes devant participer à l'opération de débarquement à Anjouan ont commencé à arriver à partir du 11 mars 2008. Elles ont été rejointes peu après par des troupes soudanaises. La Libye a assuré le transport des troupes soudanaises ; elle a, en outre, apporté une assistance en équipement à l'Armée nationale de développement (AND). Il convient également de relever que la France a apporté un appui logistique à l'opération. Le débarquement à Anjouan, dénommé « Opération Démocratie aux Comores », a commencé le 25 mars 2008. Le lendemain, l'île était sous le contrôle total de la coalition, qui n'a subi aucune perte. Cette intervention a été accueillie avec liesse tant à Anjouan, où la population a fraternisé avec les forces de la coalition, que dans le reste de l'Archipel.

7. Le 31 mars 2008, les autorités de l'Union des Comores ont procédé à l'installation officielle du chef de l'exécutif intérimaire de l'île, chargé de la gestion des questions courantes et de l'organisation de l'élection du nouveau Président de l'île autonome d'Anjouan, prévue les 15 et 29 juin 2008. Au début du mois d'avril, le chef de l'Etat comorien a effectué une visite de plusieurs jours à Anjouan. A cette occasion, il a appelé les Anjouanais et, d'une façon générale, les Comoriens à enterrer définitivement le séparatisme prôné par le Colonel Bacar.

8. Dans une lettre qu'il a adressée au Président sortant de la Commission, le 7 avril dernier, le Président Sambu, après avoir réitéré ses remerciements et sa gratitude à l'UA pour la détermination avec laquelle elle a accompagné les Comores dans la lutte contre

le séparatisme, a souligné que l'espoir né du rétablissement de l'autorité de l'Etat à Anjouan « ne peut se pérenniser sans un examen et une solution aux multiples problèmes auxquels se trouve confrontée cette Ile », dont la population reste statistiquement la plus pauvre de l'Archipel. Il a lancé un appel solennel à la communauté internationale dans son ensemble pour qu'elle appuie, avec la même détermination, l'œuvre de reconstruction qui doit être entreprise à Anjouan.

9. Lors de sa 124^{ème} réunion tenue le 30 avril 2008, le CPS a, entre autres, renouvelé le mandat de MAES pour un période additionnelle de 6 mois et lancé un appel à tous les Etats membres de l'UA et à la communauté internationale dans son ensemble pour qu'ils apportent tout l'appui nécessaire à l'organisation de la prochaine élection présidentielle à Anjouan, ainsi qu'à la consolidation de la paix, de la stabilité et de la réconciliation aux Comores.

10. C'est dans le cadre du suivi de cette décision et de la lettre susmentionnées du Président Sambi que la Commission a dépêché, aux Comores du 14 au 18 mai 2008, une délégation comprenant des fonctionnaires des différents Départements concernés et représentants de partenaires de l'UA impliqués dans l'accompagnement des efforts en cours aux Comores, à savoir les Nations unies, l'Union européenne, la Ligue des Etats arabes, l'Organisation internationale de la Francophonie et la Commission de l'Océan Indien. Cette mission visait un double objectif : d'une part, évaluer la situation dans l'archipel, afin de mieux apprécier les défis qui se posent dans l'entreprise de consolidation de la paix et de la stabilité aux Comores ; de l'autre, formuler des recommandations sur la nature de l'appui que l'UA pourrait apporter aux Comores en cette étape cruciale de son évolution politique.

11. Sur la base des discussions que la mission a eues, il apparaît que si la restauration de l'autorité de l'Etat à Anjouan a marqué un tournant dans l'histoire récente des Comores, de nombreux défis n'en restent pas moins à relever pour rendre irréversible l'avancée ainsi enregistrée. Dans le court terme, il s'agira d'aider à la bonne tenue du scrutin devant permettre d'élire le nouveau Président de l'Ile d'Anjouan; dans les moyen et long termes, les efforts doivent porter sur la recherche de remèdes aux dysfonctionnements institutionnels du Nouvel Ensemble Comorien (NEC) et l'amélioration de la gouvernance tant politique que socio-économique de l'archipel.

12. Au moment de la finalisation du présent rapport, la Commission était en train de prendre les dispositions nécessaires pour appuyer, en collaboration avec les partenaires de l'UA, l'organisation de l'élection du Président de l'Ile d'Anjouan, tant à travers l'octroi d'une assistance financière et l'envoi d'observateurs qu'à travers la sécurisation du scrutin. Au delà de ce scrutin, l'UA accompagnera les parties comoriennes dans la consolidation des acquis enregistrés dans le processus de stabilisation de l'archipel. C'est dans ce contexte que s'inscrit le renforcement de la composante civile de la MAES pour lui permettre de mener à bien les différents volets de son mandat.

13. La Commission voudrait saisir cette occasion pour, tout à la fois, louer la

détermination du Président Sambi et exprimer sa très sincère gratitude à la Tanzanie et au Soudan, ainsi qu'à la Libye et au Sénégal, pour avoir apporté l'assistance requise au Gouvernement de l'Union des Comores, conformément à la décision de la Conférence. La Commission voudrait également exprimer, à nouveau, sa gratitude aux pays de la région qui, sous la direction de l'Afrique du Sud, n'ont, tout au long des dix années écoulées, ménagé aucun effort pour venir en aide aux Comores et y appuyer les efforts de réconciliation.

(b) Somalie

14. La période considérée a été marquée par des efforts soutenus pour promouvoir un processus politique ouvert à tous et la réconciliation nationale, conformément aux recommandations du Congrès de réconciliation nationale (NRC), tenu à Mogadiscio en juillet - août 2007, et au programme de travail du Gouvernement fédéral de transition (TFG). Ce programme vise à faire avancer la réconciliation, promouvoir la paix et la sécurité, renforcer les institutions somaliennes et garantir la responsabilité dans la perception des recettes du Gouvernement, ainsi qu'à mettre en œuvre les principales tâches transitoires relatives à la Constitution et aux questions électorales.

15. Du 11 au 13 mars 2008, au Caire, en Egypte, et dans le cadre des efforts visant à soutenir le dialogue entre le TFG et l'Alliance pour la re-libération de la Somalie (ARS), des diplomates de certains des partenaires de l'UA ont rencontré des représentants de l'ARS. Tout en posant certaines conditions préalables à tout dialogue avec le TFG, la délégation de l'ARS a indiqué que son objectif n'était pas de renverser le TFG. Elle a également exprimé son attachement à la promotion de bonnes relations avec tous les voisins de la Somalie, sur la base du droit international.

16. Le 23 mars 2008, la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) a facilité, à son siège, à Mogadiscio, une réunion entre le Premier ministre Nur Hassan Hussein et M. Mohammed Hassan Haad, chef du Conseil de l'unité et de la culture du clan Hawiye. La réunion s'inscrivait dans le cadre des efforts visant à mettre un terme aux activités violentes des éléments armés opposés au TFG dans et aux alentours de Mogadiscio. Auparavant, le 22 février 2008, le Représentant spécial du Président de la Commission avait eu des entretiens à Mogadiscio successivement avec le Premier ministre du TFG et le Président Abdullahi Yusuf Ahmed, saisissant l'opportunité de ces rencontres pour réitérer la nécessité d'un processus politique ouvert à tous. Les deux dirigeants somaliens ont réaffirmé leur engagement en faveur processus de réconciliation.

17. Au début du mois d'avril 2008, à Nairobi, une délégation de l'ARS, dirigée par Sheikh Sheriff Hassan, Président de l'Alliance, a rencontré plusieurs membres de la communauté internationale, y compris des représentants des Nations unies, de la Ligue des Etats arabes et de l'UA. La visite de la délégation de l'ARS à Nairobi faisait suite à un appel du Premier ministre du TFG à tous les Somaliens de recourir au dialogue pour résoudre la crise dans leur pays et à une invitation ultérieure du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies.

18. C'est dans ce contexte que les pourparlers inter-somaliens ont eu lieu à Djibouti, du 10 au 15 mai 2008, à l'invitation du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies. Des représentants du TFG et de l'ARS ont assisté à ces pourparlers. L'UA, avec d'autres membres de la communauté internationale, était également représentée, et a joué un rôle actif dans les pourparlers. A la fin de ces pourparlers qui étaient indirects, le Représentant spécial des Nations unies faisant la navette entre les deux délégations, les parties ont convenu de se rencontrer à nouveau à Djibouti pour d'autres discussions. Lors de sa 132^{ème} réunion tenue le 29 mai 2008, le CPS a favorablement accueilli la tenue et les résultats de ces pourparlers, et a encouragé les parties à poursuivre leurs efforts dans un esprit de compromis, tout en exhortant les parties somaliennes qui n'y ont pas participé à examiner la possibilité de se joindre au processus. Le CPS a appelé les membres de la communauté internationale et les pays de la région, en particulier, à soutenir pleinement les pourparlers.

19. Comme prévu, les parties se sont rencontrées à nouveau à Djibouti du 31 mai 2008 au 9 juin. L'UA a assisté à cette deuxième série de pourparlers. Comme un signe d'appui supplémentaire à ces pourparlers, le Commissaire à la paix et à la sécurité, l'Ambassadeur Ramdane Lamamra, s'est rendu à Djibouti pour assister à la cérémonie d'ouverture et s'entretenir avec les parties prenantes somaliennes et internationales. Il convient également de noter qu'une délégation du Conseil de sécurité a visité Djibouti début juin pour des consultations avec les parties somaliennes. Le Commissaire a saisi l'opportunité de sa présence à Djibouti pour rencontrer la délégation du Conseil de sécurité lui faire part des vues de l'UA sur le processus politique et les efforts de stabilisation en Somalie.

20. Le 9 juin 2008, le TFG et l'ARS sont arrivés à un Accord. Ce document, qui doit être officiellement signé en Arabie Saoudite, prévoit l'arrêt de toute confrontation armée entre les parties, 30 jours après sa signature. De plus, les parties ont convenu de ce qui suit :

- demander aux Nations unies, conformément à la résolution 1814 du Conseil de sécurité (2008) et dans une période de cent vingt (120) jours, d'autoriser et de déployer une force de stabilisation internationale composée de pays amis de la Somalie, à l'exclusion des Etats voisins ;
- dans une période de 120 jours après la signature de l'Accord, le TFG agira conformément à la décision qui a déjà été prise par le Gouvernement éthiopien de retirer ses troupes de Somalie après le déploiement d'un nombre suffisant de forces de l'ONU ; et
- l'ARS doit, à travers une déclaration publique solennelle, cesser et condamner tous les actes de violence armée en Somalie et se dissocier de tous groupes ou individus armés qui n'adhèrent pas aux termes de cet Accord.

21. Cet Accord marque une étape significative dans les efforts visant à promouvoir un processus politique ouvert à tous et restaurer une paix et une stabilité durables. La

Commission salue le sens des responsabilités et l'esprit de compromis démontré par les deux parties, et demande instamment à tous les autres acteurs somaliens concernés d'adhérer à ce processus. La Commission espère qu'avec cet Accord, la communauté internationale apportera un soutien accru aux efforts visant à mettre un terme définitif à la violence qui frappe la Somalie depuis près de deux décennies maintenant. L'UA ne ménagera aucun effort pour contribuer à la mise en œuvre réussie de l'Accord, dont les principes et objectifs sont conformes aux efforts qu'elle déplore tant en ce qui concerne le processus politique que la stabilisation de la situation en Somalie, à travers le déploiement d'AMISOM.

22. Au cours de la période sous examen, la situation sécuritaire en Somalie a continué à être un sujet de grande préoccupation. A Mogadiscio, des incidents sont enregistrés presque quotidiennement. Les insurgés ont également continué à étendre leurs activités dans l'arrière-pays. De plus, il y a eu un certain nombre d'attaques contre le personnel d'AMISOM. La Commission condamne fermement ces attaques et, encore une fois, rend hommage aux personnels de l'AMISOM pour leur engagement et leurs sacrifices. En réponse à la situation ambiante, les forces du TFG, avec l'aide de l'armée éthiopienne, mènent des opérations régulières de recherche et de ratissage et d'autres mesures contre-insurrectionnelles afin de déloger les éléments armés de leurs réduits. Même si des progrès ont été réalisés, la situation globale reste difficile, particulièrement à cause des nombreuses contraintes auxquelles font face l'armée et les forces de sécurité du TFG.

23. La piraterie le long des côtes de la Somalie continue à être un problème majeur, qui menace la livraison des fournitures humanitaires - plus de 80% de l'assistance à la Somalie par le Programme alimentaire mondial (PAM) est délivrée par mer - et les autres activités maritimes. C'est dans ce contexte que le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1816 (2008) adoptée le 2 juin 2008, a décidé que les Etats coopérant avec le TFG seront autorisés, pendant une période de 6 mois, à entrer dans les eaux territoriales de Somalie et à utiliser tous les moyens nécessaires pour réprimer les actes de piraterie et de vol à main armée en mer, en accord avec les dispositions pertinentes du droit international.

24. La population civile paie un lourd tribut à la situation sécuritaire et à l'anarchie générale qui prévalent sur le terrain et qui ont aggravé la situation humanitaire. D'autres facteurs qui contribuent à l'aggravation de la situation humanitaire incluent les prix record des produits alimentaires, l'hyperinflation et la sécheresse dans plusieurs parties du pays. En dépit de l'environnement très difficile dans lequel elles opèrent - situation sécuritaire précaire, prise des travailleurs humanitaires pour cible, menace d'enlèvement et réel kidnapping et pillage de secours alimentaires, les agences de l'ONU et les ONG continuent à déployer des efforts soutenus pour répondre aux besoins des groupes déplacés et vulnérables. De son côté, l'AMISOM continue à fournir un appui humanitaire limité à la population civile, y compris des services médicaux comme le traitement de maladies mineures, la chirurgie, le traitement de blessures par balles, ainsi que celui de femmes enceintes et d'enfants, et l'approvisionnement en eau des communautés situées près de son quartier général.

25. Au cours de la période sous examen, aucune avancée significative n'a été réalisée concernant le déploiement de l'AMISOM, dont le mandat a été prorogé par le CPS en janvier dernier pour une période supplémentaire de six mois. En juin 2008, l'effectif de la Mission s'élevait à près de 2.600 soldats (deux bataillons ougandais et un bataillon burundais), ce qui représente près de 30 pour cent de l'effectif du total autorisé de 8.000 hommes. Le deuxième bataillon promis par le Burundi est prêt à être déployé dès que les équipements et le soutien logistique requis seront fournis. Le Nigeria, qui a promis un bataillon de 850 personnes, a effectué une mission de reconnaissance d'une semaine à Mogadiscio en mars. Aucune nouvelle promesse de troupes n'a été enregistrée pendant la période considérée.

26. Comme le Conseil le sait, l'AMISOM est confrontée à de sérieuses contraintes financières et logistiques. Le budget total pour une AMISOM entièrement déployée, utilisant les normes des Nations unies, pour une période d'un an, est de 817.500.000 \$EU. Le 20 février 2008, et conformément à la demande faite par le CPS à sa 105^{ème} réunion tenue le 18 janvier 2008, le Président sortant de la Commission a écrit au Secrétaire général de l'ONU, pour demander aux Nations unies de mettre en place un ensemble de mesures d'appui financier, logistique et technique pour l'AMISOM, couvrant les différents besoins de la Mission. En réponse, le Secrétaire général de l'ONU, dans une lettre datée du 23 avril 2008, a indiqué les Nations unies étaient disposées à procéder par une approche à deux volets, à savoir renforcer la capacité de l'UA à faire face aux défis relatifs au déploiement et au maintien de l'AMISOM, à travers la fourniture de conseillers techniques supplémentaires de l'ONU ; et le développement de la coordination entre l'UA, les donateurs et les pays fournisseurs de contingents, de manière à ce qu'un financement et un appui suffisants et de qualité des partenaires bilatéraux est garanti pour l'AMISOM. Entre-temps, la Mission a continué à appuyer le TFG, notamment en garantissant la sécurité des infrastructures majeures. L'AMISOM fournit également une assistance humanitaire aux populations situées dans son environnement immédiat. De plus, l'AMISOM a établi des contacts étroits avec les acteurs somaliens influents, en vue de faciliter le dialogue et la réconciliation.

27. A la mi-mars 2008, le Secrétaire général des Nations unies a soumis au Conseil de sécurité un rapport contenant un certain nombre de scénarios en vue de préparer le terrain au déploiement d'une opération de maintien de la paix de l'ONU en Somalie. Dans ses observations, il a encouragé les États membres qui sont aptes à le faire à prendre des initiatives pour le déploiement d'une force internationale de stabilisation afin de faciliter le retrait des forces étrangères et d'éviter qu'un vide ne s'installe par la suite. Il a également indiqué qu'entre-temps, les plans conditionnels existants en vue du déploiement d'une opération intégrée de maintien de la paix doivent être continuellement mis à jour, pour préparer les Nations unies à l'éventualité d'un déploiement dès que les conditions le permettront. Dans le même temps, il a souligné qu'une présence plus grande du personnel de l'ONU sur le terrain aiderait les parties dans le processus politique. Dans sa résolution 1814 (2007) adoptée le 15 mai 2008, le Conseil de sécurité a soutenu les propositions présentées par le Secrétaire général en vue d'une présence plus importante du personnel de l'ONU sur le terrain, en Somalie

28. Si la situation sécuritaire et humanitaire reste préoccupante, il est néanmoins encourageant de noter les avancées réalisées dans la promotion d'un processus ouvert à tous, comme le démontre l'Accord conclu récemment entre le TFG et l'ARS. Il est nécessaire d'encourager le TFG et toutes les parties prenantes somaliennes à poursuivre vigoureusement leurs efforts vers une réconciliation réelle et une paix durable, et de fournir toute l'assistance requise à cet effet.

(c) Processus de paix entre l'Erythrée et l'Éthiopie

29. Au cours de la période considérée, aucune avancée n'a été enregistrée dans le conflit frontalier entre l'Erythrée et l'Éthiopie et la mise en œuvre d'ensemble du processus de paix. Le Conseil se souviendra qu'au début du mois de septembre 2007, à La Haye, la Commission du tracé de la frontière entre l'Erythrée et l'Éthiopie (EEBC) a rencontré les parties. Au vu de l'absence de progrès pour surmonter les difficultés entravant la mise en œuvre de la Décision de délimitation d'avril 2002, l'EEBC a rappelé aux parties sa déclaration du 27 novembre 2006, dans laquelle elle leur a donné une année pour régler leurs différends, après quoi, si aucun accord n'est atteint sur la manière de procéder à la démarcation, « la frontière sera automatiquement démarquée suivant les points du tracé énumérés dans l'Annexe, et le mandat de la Commission pourra alors être considéré comme réalisé ». Par conséquent, l'EEBC a officiellement terminé ses activités à la fin du mois de novembre 2007.

30. L'Erythrée a déclaré la frontière démarquée par son acceptation de la décision de « démarcation virtuelle » de novembre 2007 par l'EEBC. Le 24 mai 2007, le Président Isaias Afewerki, à l'occasion du 17^{ème} anniversaire de l'indépendance de son pays, a déclaré : « notre frontière a été délimitée et le dossier est clos, grâce à la décision de démarcation virtuelle de la Commission ». Il a ajouté : « il n'y a plus de problème pendant, autre que le retrait des forces éthiopiennes d'invasion des territoires érythréens souverains. Le Conseil de sécurité des Nations unies doit être à la hauteur de son obligation légale et morale de mettre un terme à cette invasion et à ses conséquences dangereuses ».

31. L'Éthiopie, de son côté, a maintenu son rejet de la décision de « démarcation virtuelle », la qualifiant de « fiction légale », et insistant sur la nécessité de démarquer physiquement la frontière sur le terrain. Elle a également demandé que l'inviolabilité de la Zone de sécurité temporaire soit restaurée et respectée par le retrait immédiat et inconditionnel des troupes érythréennes installées dans la Zone et celui de leurs équipements lourds, ainsi que la levée des restrictions imposées par l'Erythrée sur la Mission des Nations unies, en Éthiopie et en Erythrée (MINUEE).

32. Le Conseil se souviendra que la MINUEE, depuis le début de l'année 2004, fait face à des restrictions croissantes qui ont rendu difficile l'exécution de son mandat. La situation a atteint un point critique en décembre 2007, quand tous les approvisionnements en carburant à la Mission en Erythrée ont été interrompus. Par conséquent, la MINUEE a été obligée de transférer temporairement son personnel et

son équipement militaires hors de l'Erythrée, et de suspendre la mise en œuvre de ses opérations sur ce côté de la frontière.

33. Au vu de cette situation, le Secrétaire général de l'ONU, dans son rapport au Conseil de sécurité daté du 7 avril 2008, a soumis un certain nombre d'options sur l'avenir de la MINUEE, dont le mandat doit expirer le 31 juillet 2008. Celles-ci se présentent comme suit :

- restaurer la MINUEE dans son statut initial si l'Erythrée reconsidère sa position, reprend les approvisionnements en carburant à la Mission, lève toutes les restrictions sur ses opérations et lui permet de continuer à exécuter les tâches envisagées initialement dans l'Accord sur la cessation des hostilités ;
- terminer le mandat de la Mission en l'absence des conditions nécessaires pour qu'elle exécute son mandat ;
- déployer une petite mission d'observation dans la zone frontalière, qui s'emploierait à désamorcer les tensions, d'observer la situation pour la communauté internationale, et de faire rapport au Conseil de sécurité ;
- ouvrir des bureaux de liaison à Asmara et à Addis Abéba pour maintenir la capacité de l'ONU à assister les parties dans la mise en œuvre de la décision de démarcation de l'EEBC et de l'Accord global de paix de décembre 2000.

34. Dans une déclaration de son Président datée du 30 avril 2008, le Conseil de sécurité a noté que la persistance des entraves mises par l'Erythrée au fonctionnement de la MINUEE ont atteint un niveau qui sape la base même du mandat de la Mission, et a obligé la MINUEE à être temporairement transférée. Le Conseil de sécurité a noté les problèmes fondamentaux sous-jacents, et s'est déclaré prêt à assister les parties pour surmonter l'impasse actuelle, en prenant en considération leurs intérêts et préoccupations. Le Conseil de sécurité a souligné qu'il déciderait, à la lumière des consultations avec les parties, des termes d'un engagement futur des Nations unies et de l'avenir de la MINUEE.

35. Dans ce contexte, la Commission ne peut que réitérer la profonde préoccupation de l'UA face à l'impasse continue dans le processus de paix entre l'Ethiopie et l'Erythrée, et ses implications pour la paix, la sécurité et la stabilité dans la région tout entière. Encore une fois, des efforts plus soutenus et coordonnés sont requis pour aider les parties à surmonter l'impasse actuelle dans le processus de démarcation et normaliser leurs relations. Comme par le passé, l'UA reste prête à assister l'Erythrée et l'Ethiopie dans une telle entreprise.

(d) Relations entre Djibouti et l'Erythrée

36. Le 24 avril 2008, le Ministre djiboutien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale a adressé une lettre au Président du CPS pour le mois d'avril 2008, pour l'informer que l'Erythrée occupe, depuis le 16 avril 2008, une partie du territoire djiboutien, dans la zone de Ras Doumeira. Le Ministre a également fait état du renforcement du dispositif des forces érythréennes sur certaines parties de la frontière commune entre les deux pays.

37. La 121^{ème} réunion du CPS, tenue le même jour, a procédé à un échange de vues sur la situation. A la suite de cette réunion, et à la demande du CPS, la Commission a, le 1^{er} mai 2008, formellement saisi les autorités djiboutiennes et érythréennes pour les informer que le CPS se proposait de se réunir le lendemain pour examiner la situation et prendre, le cas échéant, la décision qu'il jugerait appropriée. A cet égard, et afin de faciliter les délibérations du CPS, la Commission a demandé aux deux pays de lui fournir toute information à leur disposition, y compris les contacts qui auraient eu lieu pour trouver une solution à l'amiable. Djibouti a répondu le même jour, transmettant à la Commission un document sur la chronologie des événements ainsi que la lettre adressée, le 18 avril 2008, par le Ministre djiboutien des Affaires étrangères à son homologue érythréen, au sujet de la présence de forces militaires érythréennes sur le territoire djiboutien.

38. Comme prévu, le CPS s'est réuni le 2 mai 2008. A cette occasion, le CPS a noté que la Commission a formellement écrit aux deux pays, le 1^{er} mai 2008. Le CPS a exhorté les deux pays à faire preuve de la plus grande retenue et à régler tout différend qui pourrait les opposer à travers le dialogue et sur la base des principes énoncés dans l'Acte constitutif de l'UA et des autres instruments pertinents de l'UA, y compris le respect des frontières existant au moment de l'accession à l'indépendance et la promotion du bon voisinage. Le CPS a encouragé la Commission à rester en contact étroit avec les deux pays et à suivre l'évolution de la situation afin de prendre toute action qui serait jugée appropriée, y compris l'envoi, en temps utile, d'une mission pour évaluer la situation sur le terrain et entreprendre des consultations avec les autorités compétentes des deux pays. La Commission a formellement transmis copie de ce communiqué aux autorités djiboutiennes et érythréennes. Elle a saisi cette occasion pour indiquer au Ministère érythréen des Affaires étrangères qu'elle attendait toujours de recevoir les informations demandées le 1^{er} mai 2008, pour transmission au CPS.

39. Le 12 mai 2008, la Mission permanente de l'Etat d'Erythrée auprès des Nations unies, à New York, a publié un communiqué sur les accusations djiboutiennes. Dans ce communiqué, le Gouvernement érythréen s'est déclaré perplexe face aux accusations infondées formulées par Djibouti. Tout en indiquant que seul le temps et d'autres données additionnelles permettront de comprendre pleinement les motivations de ces accusations, le Gouvernement érythréen a indiqué que celles-ci avaient toutes les apparences d'une volonté délibérée de déclencher une nouvelle crise dans la région. En tout état de cause, a conclu le communiqué, le Gouvernement érythréen n'est pas disposé à s'engager dans des accusations acrimonieuses futiles à ce stade. Ce

communiqué a été transmis par la Commission aux membres du CPS, pour information.

40. A l'occasion de la session extraordinaire du Conseil exécutif tenue à Arusha les 6 et 7 mai 2008, le Commissaire chargé de la paix et de la sécurité a rencontré le Ministre djiboutien des Affaires étrangères, avec lequel il a eu des consultations sur les relations entre Djibouti et l'Erythrée. Malheureusement, il n'a pu, ainsi qu'il l'envisageait, rencontrer de représentant de l'Erythrée, ce pays n'ayant pas pris part à la session du Conseil exécutif. Pour sa part, le Président de la Commission a eu une conversation téléphonique avec le Président Ismaël Omar Guelleh de Djibouti ; de même, il eu des contacts avec d'autres membres de la communauté internationale sur la situation afin d'harmoniser les efforts en faveur d'un ajustement pacifique et rapide de la situation.

41. Le 23 mai 2008, l'Ambassade de Djibouti à Addis Abeba a transmis à la Commission une « Note sur la crise à la frontière entre Djibouti et l'Erythrée ». Dans cette Note, le Gouvernement djiboutien affirme que l'occupation de Ras Doumeira et de l'île de Doumeira se poursuit et que des travaux de génie militaire par les troupes érythréennes s'intensifient, que la tension est de plus en plus forte sur le terrain, où les militaires djiboutiens et érythréens se font face, et que toutes les tentatives de dialogue entreprises par Djibouti ont échoué. Le Gouvernement djiboutien a indiqué que si la crise perdure, il « ne se sent pas responsable de ce qui va se passer ». Dans ces conditions, Djibouti a estimé urgent l'envoi d'une mission d'enquête de l'UA. A la demande de Djibouti, cette Note a été communiquée aux membres du CPS.

42. Lors de sa 130^{ème} réunion tenue le 26 mai 2008, le CPS a, à nouveau, examiné la situation, soulignant l'urgence que revêt l'envoi, à Djibouti et en Erythrée, de la mission envisagée. Par la suite, la Commission a adressé des communications aux autorités djiboutiennes et érythréennes pour les informer qu'elle prenait les dispositions nécessaires pour l'envoi de la mission envisagée aux fins d'évaluer la situation et de consulter les deux pays. Le 2 juin 2008, Djibouti a confirmé sa disposition à recevoir la mission de l'UA aux dates proposées, à savoir du 5 au 9 juin 2008.

43. C'est dans ce contexte qu'une mission de la Commission a séjourné à Djibouti durant la période sus-indiquée. Comme indiqué, la mission a également pour mandat de se rendre en Erythrée, mais au moment de la finalisation du présent rapport, l'Erythrée n'avait pas encore marqué son accord à la recevoir.

(e) Burundi

44. Au Burundi, le premier semestre de l'année 2008 a été marqué par la relance du processus de mise en œuvre de l'Accord global de cessez-le-feu du 7 septembre 2008. En effet, dès le mois de janvier, le dialogue a été renoué entre le Facilitateur, Charles Nqakula, Ministre sud-africain de la Sécurité et de la Sûreté, et le Palipehutu-FNL, ouvrant ainsi la voie à la prolongation du mandat du Facilitateur par l'Initiative régionale pour une année supplémentaire (janvier à décembre 2008). Afin de mener à bien le processus pendant la période qui lui est impartie, le Facilitateur a initié ce qu'il a appelé « Programme d'action pour faire avancer le processus de paix au Burundi ». Ce

Programme a été entériné par les Envoyés et Représentants spéciaux, dont le Représentant spécial de l'UA au Burundi, l'Ambassadeur Mamadou Bah, au cours d'un séminaire tenu au Cap, en Afrique du Sud, les 22 et 23 février 2008, puis par le Gouvernement du Burundi et le Palipehutu-FNL.

45. Le Programme d'action prévoyait que les travaux du Mécanisme conjoint de vérification et de suivi (MCVS) reprendraient le 1^{er} avril 2008 et que le retour du chef du Palipehutu-FNL interviendrait au début du mois de mai. Malheureusement, ce calendrier n'a pu être respecté. En fait, la situation a connu une détérioration soudaine : alors que le Facilitateur, épaulé par le Directoire politique, travaillait à remettre le processus sur les rails, les hostilités entre les forces gouvernementales et les FNL reprirent dans la nuit du 17 au 18 avril 2008. Neuf positions de la Force de défense nationale (FDN) sises aux abords de la capitale et dans les provinces de Bubanza (nord de Bujumbura) et Kayanza (nord-est de la capitale) furent attaquées simultanément, entraînant la riposte des forces gouvernementales. Il convient de rappeler ici que le Directoire politique, qui comprend l'UA, l'ONU, l'UE, les ambassadeurs au Burundi de l'Afrique du Sud, de l'Ouganda et de la Tanzanie, ainsi que le représentant du Facilitateur, a été créé en octobre 2007 et est chargé d'épauler ce dernier dans ses efforts ; il est présidé par le représentant du Facilitateur, cependant que le Représentant spécial de l'UA au Burundi en assure la vice-présidence et le secrétariat.

46. A la suite de la reprise des hostilités, les Président et vice-Président de l'Initiative régionale, les Présidents Yoweri Museveni et Jakaya Kikwete, se sont retrouvés à Kampala, où ils ont décidé de demander aux dirigeants du Palipehutu-FNL de respecter leur engagement à mettre en œuvre le Programme d'action du Cap. A cet effet, ils ont mandaté leurs Ministres des Affaires étrangères respectifs, accompagnés du Facilitateur et du Ministre des Affaires étrangères de l'Afrique du Sud, pour qu'ils transmettent au chef du Palipehutu-FNL le message selon lequel lui-même et ses cadres devraient se préparer à regagner Bujumbura le 15 mai 2008 au plus tard. Afin de préparer ce retour, le Directoire politique a dépêché son équipe technique à Dar-es-Salaam pour en finaliser les modalités pratiques.

47. Le 16 mai 2008, les représentants du Palipehutu-FNL au sein du MCVS et du Directoire politique sont arrivés à Bujumbura. Le Directoire, avec la participation du Gouvernement et du Palipehutu-FNL, s'est mis immédiatement au travail afin de parvenir à une cessation des hostilités. Le 22 mai, les parties ont accepté le principe d'une déclaration conjointe de cessation des hostilités. Cette déclaration a été effectivement signée le 25 mai 2008 ; selon ses propres termes, elle signifie « que la guerre s'arrête enfin et que tous les Burundais profitent d'une paix durable et de la stabilité ». Dans un communiqué daté du 27 mai 2008, la Commission s'est félicitée de la signature de cette Déclaration. Elle a encouragé le MCVS et ses organes subsidiaires à ne ménager aucun effort pour soutenir la mise en œuvre de la Déclaration et réaffirmé l'engagement de l'UA à poursuivre son appui aux parties dans leurs efforts visant à parvenir à une paix durable au Burundi. Lors de sa 133^{ème} réunion tenue le 6 juin 2008, le CPS s'est également félicité de la signature de cette Déclaration

conjointe.

48. Depuis la signature de la Déclaration conjointe, le Directoire s'emploie à mobiliser la communauté internationale pour qu'elle aide à consolider la cessation des hostilités, notamment à travers une assistance humanitaire aux combattants, et cela avant même l'enclenchement du processus de DDR. La Commission européenne et le Gouvernement suisse ont financé cette opération ponctuelle. Les combattants ont ainsi commencé à recevoir des ravitaillements en vivres et en médicaments, avec l'appui logistique du PAM, de la GTZ-IS et du CICR notamment. Les travaux du comité chargé du suivi de cette assistance sont coordonnés par la Mission de l'UA au Burundi (MIAB). La Force spéciale et les observateurs militaires de l'UA au Burundi jouent un rôle vital dans l'acheminement de cette aide aux combattants.

49. La première réunion de suivi des Envoyés et Représentants spéciaux s'est tenue à Magaliesburg, en Afrique du Sud, du 9 au 10 juin 2008. L'objectif était essentiellement de rendre compte à la communauté internationale de l'évolution de la situation et de solliciter son appui. Cette réunion a été sanctionnée par une déclaration au terme de laquelle le Gouvernement du Burundi et le Palipehutu-FNL s'engagent à renoncer à la violence et à résoudre leurs différends par le dialogue, ainsi qu'à mener à bien le processus de mise en œuvre des Accords de 2006 dans les délais impartis.

50. Incontestablement, la signature de la Déclaration conjointe marque une étape cruciale dans le processus de consolidation de la paix au Burundi, dans la mesure où elle ouvre la voie à la mise en œuvre des Accords de 2006. Elle facilitera le processus de retour des réfugiés burundais, déjà bien enclenché, et permettra aux Burundais de s'investir résolument dans la tâche de relèvement socio-économique. La Commission exhorte les parties à respecter scrupuleusement les engagements pris, et les assure de l'appui continu de l'UA.

(f) République démocratique du Congo (RDC)

51. En janvier dernier, la Commission a rendu compte de l'évolution politique encourageante de la situation en RDC, facilitée par l'amélioration notable de l'environnement régional. Elle avait également informé la Conférence de la situation sécuritaire et humanitaire dans les Kivus qui continuait à menacer le processus de paix. Depuis, la situation d'ensemble dans le pays a continué à s'améliorer.

52. S'agissant plus particulièrement de la situation dans les Kivus, il convient de rappeler que le Gouvernement congolais a organisé, du 6 au 23 janvier 2008, à Goma, la Conférence sur la paix, le développement et la sécurité des Kivus. Celle-ci a regroupé, autour de modérateurs désignés par le Gouvernement, des représentants des groupes armés nationaux actifs dans la région et des organisations de la société civile des deux provinces. La facilitation était assurée par les représentants de la communauté internationale (Nations unies, Union africaine, Union européenne, ainsi que par des délégués de nombreux pays africains et étrangers).

53. La Conférence a traité de toutes les questions liées à la situation dans les Kivus. Le consensus auquel les parties sont parvenues a été consigné dans deux documents dits « Actes d'engagement des parties ». Ces Actes visent à ramener la paix, la sécurité et la stabilité dans les deux provinces, ainsi qu'à y restaurer l'autorité de l'Etat et à promouvoir le développement et la réconciliation dans la région. L'UA a signé les Actes d'engagement en qualité de facilitateur externe, aux côtés, entre autres, des Nations unies, de l'Union européenne, du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et du Secrétariat exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

54. Dans le souci de conforter l'évolution politique encourageante observée dans l'ensemble du pays, le Gouvernement congolais a tenu son Conseil des Ministres du 21 mars 2008, à Matadi, dans la province du Bas Congo. Il convient de rappeler que l'élection du Conseil provincial de cette région avait été marquée par des émeutes provoquées par le mouvement politico-religieux appelé *Bundu Dia Kongo* (BDK). L'action de la police en vue de contenir ces émeutes avait fait de nombreuses victimes. Présidé par le Président de la République, le Conseil a notamment instruit le Ministre chargé de l'Intérieur de retirer au BDK l'agrément qui lui avait été accordé en qualité d'organisation culturelle. Des poursuites judiciaires contre des éléments du BDK, présumés responsables des émeutes, et des agents de police ayant outrepassé les instructions données ont été engagées. D'autres décisions visant à rendre opérationnel le programme « Amani » (structure mise en place dans le cadre de la mise en œuvre des Actes d'engagement issus de la Conférence de Goma) ont été prises par ce Conseil des Ministres.

55. Par ailleurs, dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Communiqué conjoint de Nairobi, le Groupe conjoint mis en place par le Sommet de la Tripartite+, tenu à Addis Abeba le 5 décembre 2007, s'est réuni à New York, le 2 avril 2008. La réunion a, entre autres, noté l'engagement des autorités congolaises à régler la question des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR). Dans ce contexte, le Gouvernement de la RDC a pris des mesures pour sensibiliser et encourager les éléments des FDLR à rejoindre le processus DDRRR. De même le Gouvernement se prépare-t-il à utiliser, le cas échéant, la force. Le représentant de la RDC a, enfin, informé la réunion de la mise à la disposition du programme DDRRR d'une zone dans le Katanga, pour accueillir, loin des frontières du Rwanda, les membres des FDLR qui voudraient rester au Congo. Pour sa part, le représentant du Rwanda, a informé la réunion des dispositions prises par son Gouvernement pour gérer au mieux les retours volontaires. La réunion de New York a fait plusieurs autres recommandations visant à limiter les activités et les mouvements des membres des FDLR aussi bien en RDC qu'à l'étranger.

56. La situation sécuritaire et humanitaire s'est significativement améliorée, dans les Kivus et en Ituri. Ainsi, le cessez-le-feu est globalement respecté par les différentes parties. La situation en Ituri est aussi globalement sous contrôle. Les éléments des milices armées continuent de se rendre en masse à la MONUC et à l'Armée congolaise. Toutefois, les éléments ougandais de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) repliés dans cette région continuent de commettre des exactions contre les populations civiles.

57. Lors de sa 119^{ème} réunion, tenue le 11 avril 2008, le CPS a examiné le rapport de la mission d'information sur les migrations des pasteurs nomades Mbororo, dépêchée en RDC, en RCA, au Soudan et au Cameroun, conformément à la décision de la 97^{ème} réunion du Conseil, tenue le 25 octobre 2007. La mission a rencontré les représentants des Gouvernements concernés et ceux des populations locales, des parlementaires, des responsables des missions et agences des Nations unies, des ONG et autres acteurs concernés. Examinant le rapport de cette mission et les recommandations qu'elle a soumises, le CPS a reconnu la complexité des problèmes liés au phénomène des migrations transfrontalières des populations nomades Mbororo et souligné la nécessité d'une approche régionale concertée, prenant en compte toutes les dimensions de la question, afin de trouver une solution appropriée. Le CPS a apporté son plein appui à la tenue, dans les meilleurs délais et sous l'égide de l'UA, d'une réunion des pays concernés, avec la participation des différentes parties prenantes, en vue de promouvoir une approche concertée et régionale.

(g) Soudan

***i)* Sud Soudan**

58. L'un des événements majeurs dans la mise en oeuvre de l'Accord de paix global (CPA) pendant la période considérée a été l'organisation du cinquième recensement national au Soudan, qui s'est déroulé du 22 avril au 6 mai 2008. La tenue de ce recensement a fait suite à quelques désaccords portant sur la question de savoir si le processus devait se poursuivre ou pas. Citant un certain nombre de raisons, y compris la non inclusion de l'appartenance ethnique et religieuse dans le questionnaire de recensement et la poursuite de la guerre au Darfour, le Gouvernement du Sud Soudan (GoSS) avait souhaité que le processus fût reporté. Cependant, le 13 avril 2008, les parties soudanaises ont accepté que le recensement se déroule comme prévu.

59. Au terme du CPA, et compte tenu de la nécessité de légitimer les arrangements convenus dans l'Accord, des lois électorales justes doivent être adoptées, y compris sur la liberté de création de partis politiques. Conformément aux modalités de mise en oeuvre du CPA, les élections nationales sont censées se tenir pas plus tard que le 9 juillet 2008. Cependant, si le projet de lois sur les partis politiques a été adoptée, la loi électorale nationale n'était pas encore votée au début juin. L'adoption de la loi électorale ouvrira la voie à la formation de la Commission électorale, qui a un rôle très crucial à jouer pour la réussite du processus électoral.

60. En juin 2008, le Comité technique ad hoc sur les questions de frontière n'avait pas encore présenté son rapport final. Selon le CPA, la délimitation de la frontière Nord-Sud du 1er janvier 1956 était supposée être accomplie pendant la période pré intérimaire, après l'adoption de la Constitution nationale intérimaire. A ce stade, le Comité a élaboré un nouveau programme pour produire ses résultats finaux. La délimitation de la frontière Nord-Sud aura un impact sur les Protocoles relatifs au partage des richesses et du pouvoir, ainsi qu'aux arrangements sécuritaires.

61. Le Conseil se souviendra qu'à la suite de l'impasse dans la mise en oeuvre du Protocole d'Abyei, la question a été soumise à la présidence. Les effets combinés du non parachèvement du redéploiement militaire par les parties et de l'absence d'une administration civile à Abyei, ainsi que des capacités limitées des unités intégrées conjointes (JIU) et les activités des autres groupes armés, ont accru la tension à Abyei. Les efforts des Gouverneurs de Kordofan du Nord et du Sud et du Comité militaire conjoint de cessez-le-feu pour désamorcer la tension n'ont pas réussi. C'est dans ce contexte que les combats ont repris à Abyei le 18 avril 2008 entre les forces armées du Soudan et le SPLA. Ces combats, qui ont duré plusieurs jours, ont fait de nombreuses victimes et causé un déplacement massif de la population civile.

62. A la suite de ces affrontements, la Commission politique de cessez-le-feu (CPC) s'est réuni en session spéciale le 27 mai 2008. Le CPC a réitéré l'engagement de deux parties à une résolution pacifique du conflit à Abyei et a invité la Présidence à accélérer la résolution de cette question conformément au Protocole d'Abyei. En outre, le CPC a demandé au Conseil conjoint de défense (JDB) de reconstituer les JIU d'Abyei à partir des éléments non impliqués dans les incidents récents et à les redéployer à Abyei le plus tôt possible. Des progrès supplémentaires ont été réalisés le 8 juin 2008 lorsque le Parti national du Congrès (NCP) et le Mouvement de libération du peuple du Soudan (SPLM) ont finalement convenu "la Feuille de route pour le rapatriement des personnes déplacées et la mise en œuvre du Protocole d'Abyei". Cette Feuille de route marque une étape importante dans la résolution de l'impasse d'Abyei et dans la promotion de la sécurité dans la région d'Abyei. La Feuille de route a également accepté l'installation d'une administration intérimaire pour la région d'Abyei, et a consacré la liberté de circulation pour la Mission des Nations unies au Soudan (MINUS) et le libre accès à toute la région d'Abyei pour remplir son mandat tel que stipulé par le CPA.

63. Dans l'intervalle, du 15 au 20 mai à Juba, le SPLM a tenu sa deuxième Convention nationale. Le thème de la Convention était: "Non à la guerre, Oui au Nouveau Soudan". La Convention, qui a vu la participation de plus de 1 500 délégués venant de tous les pays, a unanimement élu M. Salva Kiir comme son nouveau Président.

64. Au cours de la période considérée, l'Union africaine a continué à appuyer la mise en oeuvre du CPA. Le 15 février, le Président sortant de la Commission a nommé l'Ambassadeur Oluyemi Adeniji, de la République fédérale de Nigeria, comme Envoyé spécial de l'Union africaine pour la mise en oeuvre du CPA. Dans le même temps, des mesures ont été prises pour l'ouverture du Bureau de liaison de l'Union africaine à Khartoum, avec un Bureau à Juba. Du 31 mars au 2 avril 2008, le Comité ministériel de l'Union africaine sur la reconstruction post-conflit du Soudan s'est rendu dans le pays. Le Comité a rencontré le Président Omar Hassan Al Bashir, le Premier Vice-Président, les responsables de la MINUS, la Banque mondiale et la Commission d'évaluation et du bilan (AEC). Le Comité a également rencontré le GoSS à Juba. Ces réunions ont été l'occasion pour les parties soudanaises de souligner les domaines dans lesquels un appui est nécessaire. Du 17 au 19 mai 2008, le Président de la Commission, accompagné de l'Ambassadeur Ramtane Lamamra, Commissaire à la paix et à la sécurité, s'est rendu au Soudan. Au cours de cette mission il a rencontré les plus

hautes autorités soudanaises, les assurant de l'engagement de l'Union africaine à continuer à appuyer le CPA. Il s'est rendu à Juba le 19 mai, où il a eu des échanges approfondis avec le 1er Vice-Président Salva Kir, sur la mise en oeuvre du CPA, ainsi que sur d'autres questions relatives au Darfour et aux relations du Soudan avec les pays voisins.

65. Il convient de mentionner que les 6 et 7 mai 2008, le troisième Consortium du Soudan s'est tenu à Oslo. 45 pays et organisations représentant les donateurs, les organisations internationales, y compris l'Union africaine et la société civile, ont participé à cette réunion. Les pays donateurs se sont engagés à hauteur de 4,8 milliards de dollar pour la reconstruction et le développement du Soudan, pour la période 2008-2011. Dans l'intervalle, en février 2008, le Président Al Bashir a nommé un diplomate britannique, Sir Derak Plumbly, comme Président de l'AEC, en remplacement de l'Ambassadeur Tom Vraalsen de Norvège.

66. Le processus de mise en œuvre du CPA a enregistré des progrès significatifs. Les deux parties ont fait preuve d'un engagement clair pour le dialogue et ont, de manière répétée, affirmé leur détermination à ne plus jamais recourir à la guerre comme moyen de règlement de leurs différends. Dans le même temps, nombre de défis doivent encore être relevés. D'où la nécessité pour les parties de faire des efforts soutenus et continus pour régler les questions pendantes dans la mise en œuvre du CPA.

ii) Darfur

67. Au cours de la période considérée, la Médiation conjointe Union africaine – Nations unies sous la direction des Envoyés spéciaux de l'Union africaine et des Nations unies, a continué à déployer des efforts soutenus pour initier un processus inclusif qui mènerait au règlement du conflit que connaît le Darfour depuis plusieurs années. Les efforts se sont également poursuivis en vue du déploiement de la Mission hybride Union africaine – Nations unies au Darfour (MINUAD).

68. Le Conseil se souviendra que les réunions tenues à Arusha, en juillet, et à N'Djamena, en août 2007, avaient pour but de servir de plate-forme pour permettre aux Mouvements du Darfour de parvenir à des positions communes de négociation, à défaut de réunifier leurs rangs. L'unité envisagée ne s'est pas matérialisée. En conséquence, et en préparation de la reprise des pourparlers, des consultations approfondies ont été menées avec plusieurs parties prenantes du Darfour et les partenaires régionaux et internationaux.

69. Comme observé dans le dernier rapport de la Commission au Conseil, après la suspension des pourparlers politiques de Syrte en décembre 2007, la Médiation a dû redéfinir sa stratégie, tout en continuant à encourager les efforts d'unification alors en cours à Juba et sur le terrain au Darfour, avec le même objectif de permettre aux Mouvements de parvenir à former des équipes de négociations communes et à parvenir à une position commune. Dans le même temps, des consultations intensives ont continué avec la société civile, les groupes de femmes et les autorités tribales. Les

efforts menés par le SPLM ont produit les résultats positifs. Ils ont réussi à diminuer le nombre de groupes dissidents présents à Juba, qui sont passés de dix-huit (18) à deux (2) groupes principaux: le Front uni de Résistance (URF), avec 5 factions, et le Movement/Armée de libération du Soudan (SLM-A) – Abdul Shafie, avec 11 factions/personnalités. A la suite de cette évolution, la Médiation et les partenaires internationaux ont estimé qu'ils pouvaient traiter avec 5 coalitions principales, à savoir: le SLM/A-AW; le JEM-KI; l'URF; le SLM/A-Unity et le SLM/A-AS.

70. Au cours des réunions tenues à Sharm-El-Sheikh, le 4 décembre 2007, et à Genève les 17 et 18 mars 2008, la Médiation et les partenaires régionaux et internationaux ont évalué l'évolution du processus de paix à la lumière des consultations entreprises par des envoyés spéciaux et ont procédé à un échange de vues sur la voie à suivre. A Genève, la communauté internationale a fait observer le haut niveau d'insécurité résultant de la reprise des affrontements entre les parties. La réunion a exprimé sa préoccupation face au grand nombre de morts et de blessés civils et de personnes déplacées, et a convenu de la nécessité urgente de réduire le niveau de violence et de créer les conditions propices à un règlement pacifique.

71. Après des consultations additionnelles à l'intérieur et à l'extérieur du Soudan, la Médiation a décidé d'inviter les parties à des consultations informelles sur les questions relatives à la sécurité. Le but était de traiter des préoccupations sécuritaires soulevées par les différentes parties prenantes, dont M. Abdu Wahid El Nour, Président du SLM/A. L'objectif ultime de la Médiation, après ce qui était considéré comme exercice de mise en confiance, était d'amener les parties à graduellement accepter de cesser les hostilités. Les consultations informelles, qui étaient prévues à la fin mai ont, toutefois, dû être reportées à la dernière minute, certains Mouvements, en particulier le SLM/A Abdul Wahid et le JEM-Khalil, qui avaient plusieurs conditions préalables à leur participation, ayant choisi de ne pas y participer.

72. Il est évident que les parties ne sont pas encore prêtes à s'engager dans des négociations de fond à ce stade. La méfiance continue entre les parties et le Gouvernement, le manque d'un leadership fort ainsi que d'une vision unique et d'une structure politique unifiée au sein des Mouvements, et leur préférence pour une solution militaire ont contribué à telle hésitation. De plus:

- le SLM/A-AW continue à insister sur la promotion de la sécurité minimale ou totale (dans le deux cas, avec un déploiement total de la MINUAD et un désarmement des Janjaweds), le rapatriement des réfugiés et des personnes déplacées et le paiement de compensations, comme conditions préalables pour participer aux négociations ;
- le JEM-Khalil semble privilégier une solution militaire. Cette option a culminé avec l'attaque sur Omdurman du 10 mai 2008. Le JEM-Khalil déclare qu'il est le seul Mouvement crédible du Darfour et considère les autres Mouvements comme insignifiants. Le JEM affirme qu'il ne négociera qu'avec le Gouvernement, mais accepte les auspices de la Médiation Union africaine –

Nations unies ;

- l'URF est confrontée à des dissidences conduites par le SLM/A et l'URFF, qui a annoncé qu'il quittait l'URF. Les factions restantes de l'URF ont exprimé leur disposition à se rendre à la réunion de Genève, avant de se rétracter finalement ;
- le SLM/A-AS a des problèmes pour rentrer au Darfour, il est bloqué quelque part au Sud Soudan ;
- le SLM/A-Unity est le seul Mouvement à avoir continuellement exprimé sa disposition à aller partout pour des pourparlers de fond plus tôt que pour de simples consultations informelles sur les dispositions sécuritaires;
- le Gouvernement du Soudan, pour sa part, du fait de la récente attaque sur sa capitale par le JEM, a déclaré ne pas vouloir négocier avec ce Mouvement, qu'il qualifie de terroriste.

73. Face à la situation actuelle, conséquence du refus de certains Mouvements de participer même à des consultations informelles sur les questions sécuritaires, la Médiation a tenu des consultations avec les partenaires régionaux et internationaux les 4 et 5 juin 2008 à Genève. La réunion a convenu que les efforts doivent être intensifiés pour obtenir un arrêt total des hostilités. La réunion a également souligné la nécessité d'une approche globale qui prenne en considération les dimensions nationale, régionale et internationale du conflit du Darfour.

74. Au lendemain de l'attaque d'Omdurman du 10 mai perpétrée par le JEM, la Commission a publié un communiqué condamnant fermement cette attaque. La Commission a, en outre, lancé un appel à toutes les parties concernées pour qu'elles fassent preuve de retenue et qu'elles s'abstiennent de toute action susceptible d'aggraver l'escalade. Le 14 mai 2008, le Commissaire à la paix et à la sécurité a informé le CPS de cette attaque ainsi que des développements intervenus subséquemment. A l'issue de ses délibérations, le CPS a fermement condamné cette attaque et a exprimé sa préoccupation face à l'escalade de tension entre le Tchad et le Soudan qui a provoqué la rupture des relations diplomatiques et la fermeture de la frontière commune entre les deux pays.

75. Après l'attaque d'Omdurman par le JEM, le Président de la Commission, accompagné du Commissaire à la paix et à la sécurité, s'est rendu au Tchad et au Soudan du 15 au 2 mai 2008. Ses entretiens avec les dirigeants des deux pays ont été cordiaux et constructifs, ayant mis en relief le désir partagé de toutes les parties de promouvoir constamment la pleine réalisation des principes et objectifs de l'Union africaine. Ces entretiens ont également favorisé la convergence des positions des parties sur la nécessité de dissiper les tensions existantes et de recourir aux moyens pacifiques pour résoudre les différends bilatéraux entre le Soudan et le Tchad dans un esprit de bon voisinage et à travers l'application scrupuleuse de l'Accord de Dakar et

d'autres accords conclus auparavant par les deux pays. Qui plus est, ces échanges de vues et de perspectives ont donné l'occasion de souligner la nécessité de redynamiser le processus politique au Darfour sur la base de l'Accord d'Abuja et de renforcer l'efficacité de la MINUAD.

76. La situation sécuritaire générale au Darfour au cours de la période sous examen est restée volatile. L'affrontement le plus significatif entre les forces armées soudanaises et les Mouvements armés est survenu au début de l'année lorsque le JEM/Khalil a attaqué et occupé trois villages de la région de Jebel Moon. Les vols, meurtres, enlèvements de véhicules, vols de bétails et autres activités connexes se sont multipliés. Le nombre total de ces agressions répertoriés jusqu'ici est passé de 130 en janvier à 325 en avril 2008. Il y a eu 113 enlèvements de véhicules humanitaires, y compris ceux appartenant au PAM, 10 attaques lancées contre des convois humanitaires et 46 assauts contre des agences humanitaires.

77. Malgré cette situation, environ 14.700 travailleurs humanitaires, dont près de 800 personnels internationaux, continuent à aider 4.27 millions de personnes affectées par le conflit, y compris 2.45 millions de personnes déplacées. Étant donné que l'évaluation récente de la situation alimentaire indiquait que la production de céréales dans Darfour est inférieure à celle des dernières saisons, l'on s'attend à voir augmenter le nombre des personnes déplacées dans les camps, ce qui aggravera les conditions de vie dans ces camps.

78. La force actuelle de la MINUAD au Darfour demeure à 7.728 éléments sur les 19.555 éléments de la force militaire autorisée par la résolution 1769 du Conseil de sécurité des Nations unies (2007). Dans le cadre du plan de déploiement actuel, l'on envisage qu'avec la totalité de ses effectifs, la MINUAD sera composée de 20 bataillons. L'Afrique du Sud, la Tanzanie, le Ghana, le Malawi et le Burkina Faso auront déployé chacun un bataillon. Le Sénégal, l'Égypte et l'Éthiopie auront déployé deux bataillons chacun, alors que le Nigeria et le Rwanda auront déployé quatre bataillons chacun. Si de nombreux pays africains sont prêts à participer à la MINUAD, la plupart d'entre eux ont cependant besoin d'un appui logistique et d'équipements. Un bataillon thaïlandais pourrait également être déployé à une certaine étape. L'on envisage également qu'une compagnie de réserve (forces spéciales) sera déployée par le Népal, alors que 3 compagnies d'infanterie de réserve seront déployées par le Bangladesh, le Nigeria et le Népal. De même, 3 compagnies de reconnaissance de secteur seront fournies par l'Éthiopie, la Malaisie et le Nigeria.

79. En ce qui concerne les multiplicateurs de force, deux des trois unités de logistique polyvalentes seront fournies par le Bangladesh et l'Éthiopie, alors que les trois groupes de génie nécessaires seront fournis par la Chine, l'Égypte et le Pakistan. Il existe encore d'importantes lacunes dans le domaine des multiplicateurs des forces, c'est-à-dire des unités d'aviation (hélicoptères d'attaque, hélicoptères de service et de reconnaissance aérienne), des unités de transport terrestre lourdes et moyennes et les unités de logistique polyvalentes.

80. L'effectif d'officiers de police pour l'UNAMID est de 3.772 éléments, dont 1.596 sont déjà déployés. Sur les 19 unités de police formées, une seule, celle du Bangladesh, a été déployée et est basée à Nyala, au sud du Darfour.

(h) Relations Tchad-Soudan

81. La dernière session ordinaire du Conseil s'est déroulée dans un contexte marqué par une forte tension dans les relations entre le Tchad et le Soudan. Cette tension faisait suite à l'attaque perpétrée contre le Tchad, en particulier la capitale N'Djaména, entre le 28 janvier et le 4 février 2008, par une coalition de mouvements rebelles. Réagissant à cette situation, la Conférence de l'Union a adopté une décision condamnant l'attaque et exprimant le rejet par l'UA de tout changement anticonstitutionnel. La Conférence a mandaté le Président Denis Sassou-Nguesso de la République du Congo et le Guide de la Jamahiriya arabe libyenne, Muammar Al-Gaddafi, de prendre contact avec les parties tchadiennes en vue de mettre un terme aux combats et de prendre des initiatives visant à trouver une solution durable à la crise qui prévaut dans ce pays.

82. Dans le prolongement de la décision de la Conférence, une équipe composée des représentants des deux médiateurs s'est rendue à N'Djaména, où elle a rencontré les autorités tchadiennes, notamment le Président Idriss Déby Itno, le 13 février 2008. Par la suite, au niveau régional, une réunion extraordinaire de la CEEAC, consacrée au Tchad, a eu lieu le 10 mars à Kinshasa, sur convocation de son Président en exercice, le Président Joseph Kabila. Le Sommet a exprimé sa « *condamnation ferme du recours aux armes et autres voies non constitutionnelles comme mode d'accession au pouvoir, ainsi que toute déstabilisation des institutions démocratiques issues de la volonté du peuple tchadien* ». Il a aussi appelé les parties à « *appliquer tous les accords antérieurs, notamment ceux de Tripoli et de Riyad, entre la République du Tchad et la République du Soudan* ». Après s'être félicités des Accords conclus le 13 août 2007 à N'djaména et le 25 octobre 2007 à Syrte, dans le cadre du dialogue politique inter-tchadien, les chefs d'Etat ont encouragé la République du Tchad « *à poursuivre, sans relâche, l'application de ces accords en vue de renforcer l'état de droit et d'instaurer une paix durable et définitive au Tchad* ».

83. Dans le cadre de la recherche d'une solution durable à la crise entre le Tchad et le Soudan, le Président Abdoulaye Wade du Sénégal a organisé, en marge de la réunion au Sommet de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI) qui s'est tenue à Dakar du 12 au 13 mars 2008, une rencontre entre les Présidents Idriss Déby Itno et Omar Hassan El Béchir. Les deux Présidents ont signé « l'Accord dit de Dakar » le 13 mars 2008, aux termes duquel ils « *s'engagent solennellement à interdire toutes activités de groupes armés et à empêcher l'utilisation de leurs territoires respectifs pour la déstabilisation de l'un ou l'autre Etat* ». Par ailleurs, les deux chefs d'Etat se sont engagés à respecter les engagements pris antérieurement. En vue de mettre en œuvre de façon effective ces accords, il a été demandé « à la communauté internationale, en général, et, en particulier, à la Libye, au Congo, au Sénégal, au Gabon, à l'Erythrée, à la CEN-SAD, à la CEEAC et à l'UA, de prendre toutes les mesures nécessaires en vue

de la mise sur pied d'une force de paix et de sécurité afin de garantir et d'observer les opérations mixtes de sécurisation de la frontière commune ». A cet égard, l'Accord met sur pied un « Groupe de contact » composé des Ministres des Affaires étrangères des pays ci-dessus cités, afin de suivre sa mise en œuvre. Le Groupe de contact est co-présidé par la Libye et la République du Congo.

84. La première réunion ministérielle du Groupe de contact a eu lieu à Libreville le 10 avril 2008. Dans le communiqué final, les participants ont lancé un appel solennel à l'ensemble des acteurs politiques tchadiens afin qu'ils persévèrent sur la voie du dialogue et de la négociation. La réunion a aussi invité le Tchad et le Soudan à respecter l'Accord de paix signé à Dakar et à tenir les engagements pris antérieurement. Une deuxième réunion du Groupe de contact a eu lieu à Tripoli du 12 au 13 mai 2008. Préparée par une réunion d'experts en matière de défense, de sécurité et de renseignement, qui a eu lieu à Tripoli le 28 avril 2008, cette deuxième réunion avait pour objectif d'adopter le plan pour la formation des Forces d'observation de la frontière entre le Tchad et le Soudan, préparé par les experts.

85. C'est dans ce contexte qu'est intervenue l'attaque du JEM sur Omdurman, dans les faubourgs de Khartoum, le 10 mai 2008. Cette attaque n'a pas permis au Groupe de contact d'examiner son ordre du jour. En effet, le Soudan accusait le Tchad de complicité avec le Mouvement rebelle et, dès le 11 mai 2008, annonçait la rupture de ses relations diplomatiques avec le Tchad. Dans un communiqué du 10 mai, le Gouvernement tchadien a *démenti* « toute implication dans cette aventure qu'il condamne sans réserve, quels qu'en soient les auteurs » et, le 12 mai, il a décidé de « la fermeture hermétique de la frontière afin d'éviter toute infiltration et tout trafic suspect ».

86. Compte tenu de ces événements, le Groupe de contact, constatant l'absence du Soudan à la réunion, et après des consultations intenses, a rendu public un communiqué dans lequel il « a exprimé sa très vive préoccupation et a fermement condamné cette tentative de déstabilisation menée contre le Gouvernement et les institutions légales du Soudan », et a exprimé sa profonde solidarité avec ce pays. Le Groupe de contact a invité le CPS à se réunir d'urgence sur les événements survenus le 10 mai 2008 au Soudan et à diligenter une enquête à l'effet d'identifier les assaillants et de situer les responsabilités.

87. L'attaque sur la capitale du Soudan a été unanimement condamnée par de nombreux pays africains ainsi que par le reste de la communauté internationale y compris les Nations unies, l'Union européenne, la Ligue arabe, la CEN-SAD. La Commission a fermement condamné cette attaque et a lancé un appel à toutes les parties pour qu'elles cessent de recourir à la force et renouvellent leur engagement en faveur du dialogue comme étant le seul moyen pour mettre un terme au conflit du Darfour et aux souffrances infligées à la population civile. Le 14 mai 2008, le CPS a fait de même et a exhorté les deux pays à faire preuve de la plus grande retenue, à recourir au dialogue pour résoudre leur différend et à renouveler leur engagement à la mise en œuvre scrupuleuse et de bonne foi de leurs obligations telles que contenues dans

l'Accord de Dakar et dans les accords précédents.

88. Afin de désamorcer la tension rapide qui montait entre le Tchad et le Soudan, recueillir des informations de première main auprès des dirigeants des deux pays, et appeler directement leurs dirigeants au calme et à la retenue, le Président de la Commission a entrepris une navette diplomatique entre les deux pays dans la période du 15 au 19 mai 2008, accompagné du Commissaire à la paix et à la sécurité. La délégation a eu des entretiens avec le Président Idriss Deby Itno le 15 mai 2008. A la suite de ces entretiens, le Gouvernement du Tchad, dans un communiqué, *s'est félicité de la démarche de l'Union africaine qui privilégie la diplomatie et réitère son engagement à respecter et appliquer l'Accord de Dakar et les Accords précédents.* La délégation a rencontré à Khartoum, le 18 mai 2008, le Président Omar Hassan Al Bashir, et lui a tenu le même langage d'apaisement. A son tour, le Gouvernement soudanais a, dans un communiqué, déclaré que le Soudan, « *a été celui qui a le plus montré une volonté de maintenir de bonnes relations avec le Tchad et à accepter les mécanismes mis en place afin d'améliorer les relations entre les deux pays* ». Le communiqué déclare aussi que « *le Soudan reste déterminé à maintenir de bonnes relations avec tous ses voisins, mais n'acceptera pas d'immixtion dans ses affaires intérieures...* ». Le 19 mai, la délégation s'est à nouveau rendu auprès du Président Idriss Déby Itno à N'Djaména, afin de l'informer de la teneur de ses entretiens avec le Président Omar Al Bashir.

89. La *Commission* exhorte le Tchad et le Soudan à continuer à observer la retenue dont ils ont fait preuve jusqu'à présent et à rétablir le plus rapidement possible leurs relations diplomatiques. Elle les exhorte à reprendre le dialogue qu'ils avaient si bien entamé dans le cadre des différents accords qu'ils ont signés, notamment l'Accord de Dakar du 13 mars 2008. Elle encourage enfin les chefs d'Etat à prendre les initiatives nécessaires pour la normalisation des relations entre les deux pays.

90. A cet égard, la Commission note avec satisfaction que, grâce aux efforts des dirigeants africains en marge de la réunion de la TICAD IV à Yokohama, au Japon, le Soudan a accepté de reprendre sa place au sein du Groupe de contact de l'Accord de Dakar, permettant ainsi la tenue fructueuse, à Brazzaville, le 9 juin 2008, de la troisième session de cette structure, ce qui constitue un témoignage de la volonté des deux Gouvernements de renouer le dialogue.

i) République centrafricaine (RCA)

91. La situation en RCA a connu une évolution fort encourageante depuis février 2008. Au niveau politique, le processus du dialogue politique s'est poursuivi. Le Comité préparatoire du dialogue politique inclusif (CPDPI) a clos ses travaux le 31 mars 2008, et a remis son rapport final au Président Bozizé le 25 avril 2008. Il a fait plusieurs suggestions sur les différents aspects de sa mission. Les membres du CPDPI ont recommandé que le dialogue se tienne à Bangui, étant entendu que les autorités centrafricaines devraient prendre toutes les dispositions nécessaires tant sur le plan judiciaire que sécuritaire. L'UA a été proposée comme facilitateur international à l'instar

de l'ONU et de l'OIF. Les autorités centrafricaines s'attèlent à prendre les mesures nécessaires afin d'organiser le dialogue proprement dit.

92. L'Armée populaire pour la restauration de la démocratie (APRD), qui était jusque là le groupe le plus actif dans le Nord du pays, a finalement rejoint le CPDPI et pris part aux travaux. La participation de l'APRD au dialogue est le résultat de longues tractations avec les principaux chefs de ce groupe politico-militaire, menées avec l'appui du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies, chef du Bureau des Nations unies en Centrafrique (BONUCA), M. François Lonsény Fall. Ces contacts renouvelés ont finalement abouti à la signature, à Libreville, le 9 mai 2008, d'un Accord de cessez-le-feu et de paix entre le Gouvernement centrafricain et l'APRD, sous les auspices du Président El Hadj Omar Bongo Ondimba. La Commission s'est félicitée de la signature de cet Accord, qui permet d'envisager le prochain dialogue politique dans un environnement apaisé et sur des bases consensuelles et inclusives.

93. Malgré les avancées ainsi enregistrées, la RCA reste confrontée au phénomène du grand banditisme entretenu par les Zaraguinas, ou coupeurs de route. L'activité des *Zaraguinas* reste diffuse et difficile à circonscrire, mais elle tend à se concentrer autour des zones d'élevage ou d'activité minière. De fait, une insécurité devenue chronique règne sur une grande partie des provinces de l'hinterland et sur certains axes routiers de la RCA. Confronté à de sérieuses contraintes en termes de ressources humaines et matérielles, le Gouvernement centrafricain éprouve de grandes difficultés à faire face à cette situation.

94. Dans ces conditions, les populations continuent de fuir vers les pays voisins, tels que le Tchad ou le Cameroun, de se cacher dans les champs, ou de s'organiser en groupes d'autodéfense. A l'exception de la préfecture de la Vakaga, où un retour des populations dans les villages a été noté, dans les régions du Nord-Ouest et du Centre Nord, la situation humanitaire s'est plutôt dégradée. Le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a ainsi noté qu'entre août et octobre 2007, le nombre de réfugiés centrafricains au Cameroun est passé de 26 000 à 45 192. L'ensemble des déplacés centrafricains est estimé à 197 000.

95. En organisant à Bangui, du 14 au 17 avril 2008, avec l'appui du PNUD et des partenaires au développement, un séminaire sur la réforme du secteur de la sécurité (RSS), le Gouvernement centrafricain entendait mettre en œuvre le premier pilier de sa Stratégie de réduction de la pauvreté. Le séminaire avait pour objectif de permettre au Gouvernement centrafricain de déterminer de manière inclusive les grands axes de la nouvelle stratégie nationale en matière de sécurité, de définir les modalités de mise en œuvre de cette stratégie ainsi que des mécanismes de coordination qui prennent en compte la place des partenaires sous-régionaux régionaux et internationaux, et d'identifier des programmes d'intervention et des projets prioritaires.

96. D'autre part, la Force multinationale de la CEMAC (FOMUC) a poursuivi ses activités de sécurisation du pays, en appui aux forces de défense centrafricaines. Elle a ouvert un quatrième camp à Paoua, et un contingent camerounais fort de 119 hommes

a été déployé depuis le 23 mai 2008, portant ainsi le nombre total des troupes à près de 500. Dans le même temps, le processus de transfert de l'autorité de tutelle de la Force de la CEMAC à la CEEAC est très avancé et devrait être bientôt achevé.

97. La mise en place de la Mission des Nations unies en RCA et au Tchad (MINURCAT) se poursuit, et elle devrait s'installer très prochainement à Bangui. L'opération de l'Union européenne (EUFOR) destinée à sécuriser la MINURCAT a atteint sa capacité opérationnelle depuis mars 2008. En RCA, l'action de l'EUFOR a d'abord consisté à faire passer les troupes françaises installées à Birao, dont l'effectif s'élève à 200 hommes, sous le commandement de l'EUFOR. Il est prévu que l'opération atteigne sa pleine capacité opérationnelle avec le déploiement de la totalité de son effectif, soit 3700 hommes, d'ici au mois de juin 2008, ce qui permettra à la MINURCAT de procéder à la mise en place de plusieurs commissariats de police, dont un à Birao.

98. La difficulté majeure à laquelle fait face la RCA est d'ordre économique et financier. La grève générale des fonctionnaires qui a eu lieu au début de l'année 2008 a montré la fragilité de la situation économique et financière du pays. Les efforts du Gouvernement, notamment pour la mise en œuvre des programmes de réforme arrêtés avec le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et la Banque africaine de développement (BAD), en vue de relever le niveau de la collecte fiscale, n'ont pas encore permis de dégager de ressources suffisantes pour couvrir les besoins les plus urgents. Certes, le pays a atteint le point de décision pour l'allègement de sa dette au titre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE), à la suite de l'adoption, en septembre 2007, du Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP). Mais pour que la RCA bénéficie d'un allègement irrévocable de sa dette au point d'achèvement de l'Initiative PPTE, les autorités devront poursuivre et maintenir les réformes engagées dans le cadre de la Facilité de réduction de la pauvreté et pour la croissance du FMI, poursuivre la mise en œuvre de la SRP et mener à bien certaines réformes clés qui permettront d'améliorer la gestion des finances publiques, la gouvernance et la transparence, particulièrement dans les secteurs minier et forestier.

99. La Commission a poursuivi ses activités d'appui aux autorités centrafricaines à travers notamment la mise en œuvre du communiqué de la 67^{ème} réunion du CPS du 7 décembre 2006. C'est dans ce cadre que la Commission a apporté une contribution de 50 000 dollars américains pour aider à l'organisation du dialogue politique inclusif. En outre, mon Envoyé spécial, M. Sadok Fayala, s'est rendu à Bangui du 3 au 6 mars, pour examiner avec les autorités centrafricaines et les autres acteurs concernés, le rôle que l'UA pourrait jouer dans l'organisation du dialogue proprement dit et évaluer la situation politique et sécuritaire du pays. De même, la Commission a suivi le séminaire sur la réforme du secteur de la sécurité. Enfin, la Commission a maintenu une collaboration fructueuse avec la Commission européenne, dans le cadre de l'appui apporté à la FOMUC à travers la Facilité pour la paix en Afrique. Des discussions sont en cours pour définir les contours d'une prochaine mission conjointe UA-UE d'évaluation de la FOMUC.

100. La situation en RCA a été examinée par le CPS lors de sa 130^{ème} réunion tenue le 29 mai 2008. A cette occasion, le CPS a encouragé les partenaires au développement à poursuivre et à renforcer leur appui en vue de contribuer à la consolidation de la paix et de la stabilité en RCA, et a demandé à la Commission de poursuivre et d'intensifier ses efforts en vue d'assurer le suivi adéquat des conclusions de la Conférence de solidarité tenue à Addis Abéba en octobre 2007. Le CPS a également demandé à la Commission de continuer à appuyer le dialogue politique inclusif et les efforts de consolidation de la paix en RCA et de prendre les dispositions nécessaires en vue de l'ouverture d'un Bureau de liaison à Bangui.

j) Liberia

101. Au cours de la période considérée, la Présidente Johnson-Sirleaf et son Gouvernement ont fait d'énormes efforts pour consolider la paix et reconstruire le Libéria qui émerge de plusieurs années de conflit et de destruction. Les efforts du Libéria pour ouvrir une nouvelle page dans son histoire, améliorer la gouvernance et l'Etat de droit et reconstruire et améliorer les infrastructures et les services sociaux de base sont reconnus par la communauté internationale. Les partenaires bilatéraux et multilatéraux continuent de manifester leur confiance au pays et de lui apporter leur soutien par le biais d'investissements substantiels dans différents secteurs de l'économie.

102. Présentement, le Libéria a mis en place sa police nationale, et est en train de finaliser la formation de ses Forces armées. Le pays jouit d'une stabilité relative par rapport au passé, et ses relations avec les pays voisins sont également stables. L'initiative récente de la Côte d'Ivoire d'adhérer à l'Union du fleuve Mano est très louable car elle contribuera grandement à stabiliser les zones les plus troublées de la région de l'Afrique de l'Ouest.

103. Le pays a également fait de grandes avancées sur le plan politique en veillant à ce que les politiques, les structures et les processus de gouvernance reflètent les principes de la bonne gouvernance démocratique basés sur la transparence et l'obligation de rendre compte et l'implication de l'ensemble des citoyens dans les processus de gouvernance. Les différents organes du Gouvernement continuent de jouer leurs rôles respectifs et l'opposition poursuit le dialogue avec le Gouvernement, Les efforts se poursuivent dans la lutte contre la corruption.

104. Le travail de la Commission Vérité et Réconciliation avance normalement malgré quelques difficultés internes. L'accès à la justice, les retards et les pratiques corrompues dans le système judiciaire continuent d'être un défi.

k) Côte d'Ivoire

105. Les effets positifs engendrés par l'Accord politique de Ouagadougou et ses Accords complémentaires ont permis de maintenir un climat politique serein en Côte d'Ivoire. Ce nouveau climat a été renforcé par la bonne collaboration entre le Président

Laurent Gbagbo et le Premier Ministre Guillaume Soro, l'implication dans le processus de tous les acteurs politiques et de la société civile, ainsi que par l'approche consensuelle adoptée dans la prise des décisions du Gouvernement.

106. Dans ce contexte, et dans la perspective des élections devant conclure le processus de paix, les principaux partis politiques ont intensifié leurs activités à travers le pays. Ainsi, du 1^{er} au 3 février, le Rassemblement des Républicains (RDR) a tenu son 2^{ème} Congrès à Abidjan, au cours duquel M. Alassane Ouattara a été reconduit à la tête du parti pour un autre mandat de cinq ans et désigné comme candidat du RDR à l'élection présidentielle. Pour sa part, le Président du Parti démocratique de Côte d'Ivoire - Rassemblement démocratique africain (PDCI-RDA) a animé des réunions publiques dans plusieurs localités, dont une rencontre à Soubré, en avril, dans la région du Fromager, région d'origine du chef de l'Etat. Du 31 mars au 26 avril, le Président du Front populaire ivoirien (FPI) a sillonné le grand nord ivoirien. Du Département de Ferkéssédougou, d'où est originaire le Secrétaire général des Forces nouvelles, à ceux de Korhogo et de Boundiali, sous contrôle des Forces nouvelles, en passant par le village de Kong, lieu de naissance d'Alassane Ouattara, le Président du FPI a réaffirmé la fin définitive de la guerre et invité les fonctionnaires encore hésitants à rejoindre leurs postes de travail.

107. En dépit de quelques incidents signalés çà et là et de la recrudescence du banditisme, principalement dans l'Ouest du pays, la situation sécuritaire est restée stable au cours de la période sous examen. De fait, le Secrétaire général des Nations unies a décidé de revoir à la baisse les niveaux du plan de sécurité en les ramenant à la phase I dans certaines zones du Sud et du Nord et dans la zone Bondoukou-Bouna, et à la phase III dans la zone de Guiglo à l'Ouest, le niveau restant inchangé dans le reste du Nord du pays.

108. Quant à la situation humanitaire, elle est caractérisée par un mouvement de retour volontaire des déplacés dans leurs localités d'origine, avec le soutien du Gouvernement et celui des agences et ONG humanitaires. Cependant, la persistance de la méfiance, la lutte pour le contrôle des terres, principalement à l'Ouest, ainsi que la faiblesse des ressources et le manque de services sociaux de base constituent encore un handicap à surmonter. Les autorités nationales et la communauté humanitaire n'épargnent aucun effort pour accélérer ce mouvement. C'est dans ce cadre que des séminaires et des ateliers sur la cohésion sociale ont été organisés et qu'une Charte de la réconciliation nationale et un Observatoire de la solidarité et de la cohésion ont été adoptés pour consolider la dynamique de paix. Dans le même contexte, en janvier dernier, l'UA a accordé une contribution financière de 100.000 dollars américains à la Côte d'Ivoire par l'entremise du Bureau du Haut Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (HCR) en Côte d'Ivoire.

109. Au plan économique, l'on assiste à la reprise progressive par la communauté financière internationale de la coopération avec la Côte d'Ivoire dans le cadre des programmes d'assistance post-conflit, ainsi qu'à un regain d'intérêt de la part des investisseurs étrangers. Dans le même temps, le retour des établissements bancaires

se renforce dans les zones centre, nord et ouest.

110. La mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou et de ses Accords complémentaires a connu des avancées significatives, même si le calendrier initialement prévu n'a pu être respecté. Ainsi, pour ce qui est de l'identification des populations, l'opération des audiences foraines en vue de l'établissement des jugements supplétifs d'actes de naissance s'est bien déroulée sur l'ensemble du territoire national. Au 15 mai, date de clôture de l'opération, sur 623.363 requêtes enregistrées, 592.474 ont été agréées et 28.224 rejetées. Toutefois, des opérations exceptionnelles de rattrapage sont prévues dans les localités où elles se révéleront nécessaires. Par ailleurs, les préparatifs de l'opération de reconstitution des registres d'état civil perdus ou détruits ont été bouclés.

111. S'agissant du processus électoral, il convient de souligner la signature, le 27 mars, par le Gouvernement, d'une convention avec la société SAGEM, d'un montant de 66,7 milliards de FCFA, pour l'établissement de la liste électorale et des cartes d'électeur, en collaboration avec l'Institut national de la statistique (INS). Dans le prolongement de cet accord, et à l'issue du Conseil des Ministres extraordinaire du 14 avril, le Président Laurent Gbagbo a signé une série de textes législatifs et réglementaires nécessaires à la mise en œuvre des Accords, dont le décret n° 2008-134 portant convocation du collège électoral de la République de Côte d'Ivoire en vue de l'élection du Président de la République au 30 novembre 2008.

112. Dans le cadre des efforts menés pour préserver un climat politique apaisé, un code de bonne conduite des partis politiques, des groupements et des forces politiques, ainsi que des candidats aux élections en Côte d'Ivoire, a été signé le 24 avril, en présence du Secrétaire général des Nations unies. Par cette signature, les parties s'engagent, entre autres, à soutenir la tenue d'élections démocratiques, libres, ouvertes et transparentes, à respecter le verdict des urnes et, en cas de contestation éventuelle, à recourir à la procédure judiciaire légale. Dans la même logique, un guide de la couverture médiatique des élections a été adopté, le 31 mai, à l'issue du Forum national sur la mission des médias en période électorale.

113. S'agissant des aspects militaires, il convient de relever la bonne entente entre les Etats-majors des deux forces ex-belligérantes et le bon fonctionnement du Centre de commandement intégré (CCI), auquel on doit la sécurisation des audiences foraines sur toute l'étendue du pays. Il convient également de souligner que le regroupement des ex-combattants a pu se dérouler dans les délais impartis pour les Forces gouvernementales, alors que des difficultés d'ordre logistique et financier ont retardé le regroupement des éléments des Forces nouvelles, qui n'a pu commencer de manière significative qu'en mai. Par ailleurs, les textes de restructuration des FDSCI qui devaient être disponibles au 15 décembre 2007, selon le 3^{ème} Accord complémentaire à l'Accord politique de Ouagadougou, ne le seront pas avant le 20 juin. De même, par rapport aux dispositions de l'Accord précité, le désarmement et le démantèlement des milices, ainsi que le Service civique national accusent du retard.

114. En dépit des conditions de travail difficiles auxquelles les préfets et sous-préfets sont confrontés, des avancées réelles ont été enregistrées en ce qui concerne la restauration de l'autorité de l'Etat et le redéploiement de l'Administration. Un nombre important de fonctionnaires et agents de l'Etat ont rejoint leurs postes en zones centre, nord et ouest, et la réhabilitation des édifices publics, ainsi que leur équipement, sont en cours avec l'appui des bailleurs de fonds. Il convient, en outre, de souligner qu'un cordon douanier mixte, composé d'agents des douanes et des éléments des Forces nouvelles, est en cours de déploiement, en zone centre, nord et ouest, en prélude au redéploiement de l'Administration fiscale et douanière sur la base du principe de l'unicité de caisse.

115. Les mécanismes de suivi et de concertation prévus par l'Accord de Ouagadougou ont joué un rôle important dans le maintien d'un climat serein entre les principaux acteurs politiques. Le Cadre permanent de concertation (CPC) regroupant, autour du Facilitateur, le Président de la République, le Premier Ministre, le Président du PDCI-RDA et le Président du RDR, s'est réuni les 24 janvier et 9 mai. Quant au Comité d'évaluation et d'accompagnement (CEA), composé des représentants des parties signataires de l'Accord politique de Ouagadougou, il s'est réuni les 14 janvier et 21 mars. Ces réunions, qui se tiennent en présence des représentants de la communauté internationale regroupés au sein de l'Organe consultatif international (OCI), offrent l'occasion de faire le point sur la mise en œuvre des Accords et de formuler des recommandations.

116. Au-delà des efforts louables des parties ivoiriennes, le processus de sortie de crise en Côte d'Ivoire a bénéficié de l'implication soutenue du Facilitateur, des Nations unies, des pays et des organisations internationales regroupés au sein de l'OCI. En effet, conformément à l'Accord politique de Ouagadougou, le Facilitateur a présidé toutes les réunions du CPC et du CEA et, compte tenu du caractère inclusif du processus de sortie de crise, il a reçu régulièrement des dirigeants politiques et des représentants d'autres catégories de la société civile ivoirienne.

117. Le 15 janvier 2008, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1795 (2008) par laquelle il a, entre autres, entériné les Accords complémentaires et décidé de proroger le mandat de l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et des Forces françaises qui la soutiennent, jusqu'au 30 juillet 2008. Dans le même temps, en consultation avec le Facilitateur et les parties ivoiriennes, le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies en Côte d'Ivoire a adopté le cadre de certification du processus électoral, conformément à la mission qui lui est dévolue sur la base de la résolution 1765 (2007) du 16 juillet 2007. Pour leur part, au cours d'une conférence de presse organisée le 7 mai, les bailleurs de fonds ont annoncé la mobilisation de ressources financières à hauteur de 11 milliards de FCFA pour les élections et de 104 milliards de FCFA pour les autres programmes de sortie de crise. Le Gouvernement ivoirien estime cependant que des difficultés de financement subsistent et demande à la communauté internationale d'apporter l'appui nécessaire.

118. A travers son Bureau de liaison en Côte d'Ivoire, l'UA a, au cours de la période

considérée, continué à encourager les forces politiques et la société civile ivoiriennes à tout mettre en œuvre en vue de consolider la dynamique de paix enclenchée dans le pays et à contribuer à la création de conditions propices à la bonne organisation de l'élection présidentielle dans les délais convenus. En outre, le CPS a, lors de sa 128^{ème} réunion tenue le 26 mai 2008, examiné la situation en Côte d'Ivoire. A cette occasion, le CPS a noté avec satisfaction les progrès enregistrés dans le processus de paix et s'est félicité, en particulier, des dispositions prises, sur une base consensuelle, pour la fixation de la date de l'élection présidentielle au 30 novembre 2008. Dans le même temps, le CPS a exhorté le Gouvernement, la classe politique et l'ensemble des parties ivoiriennes à intensifier leurs efforts en vue d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou et de ses Accords complémentaires. La Commission envisage de dépêcher une mission pluridisciplinaire d'évaluation pré-électorale en Côte d'Ivoire chargée d'évaluer la situation et de faire des recommandations sur l'appui que l'UA pourrait apporter dans le cadre du processus électoral, y compris l'observation des élections du 30 novembre 2008.

119. En conclusion, la Commission voudrait se féliciter des progrès considérables enregistrés dans le processus de sortie de crise en Côte d'Ivoire. Elle encourage les parties ivoiriennes à persévérer dans leurs efforts. La Commission réitère son appréciation au Facilitateur et l'assure, une fois de plus, de l'appui de l'UA. Enfin, la Commission lance un appel aux partenaires internationaux afin qu'ils continuent d'accompagner les efforts du Gouvernement ivoirien.

I) *Sahara occidental*

120. En janvier dernier, à Addis Abéba, le Conseil a été informé des efforts visant à initier des négociations directes entre le Maroc et le Front POLISARIO, en vue de sortir le processus de paix au Sahara occidental de l'impasse. Il convient de rappeler qu'en avril et octobre de l'année dernière, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté les résolutions 1754 et 1783, qui avaient toutes les deux pris note des propositions des deux parties et appelé à des négociations, sans conditions préalables et de bonne foi, en vue d'une solution politique juste et mutuellement acceptable, qui garantira l'auto-détermination du peuple du Sahara occidental.

121. C'est sur la base de ces résolutions que le Secrétaire général des Nations unies a organisé quatre rounds de négociations entre les deux parties, en juin et août de l'année dernière et, de nouveau, en janvier et mars 2008, à Manhasset, New York. Les pourparlers ont été facilités par l'Ambassadeur Peter van Walsum, Envoyé personnel du Secrétaire général des Nations unies pour le Sahara occidental. Un cinquième round a été convenu, mais les dates de sa tenue n'ont pas encore été fixées. Le Conseil se souviendra que le Maroc et le Front POLISARIO ont respectivement soumis au Secrétaire général des Nations unies des propositions : le Royaume du Maroc a proposé l'autonomie, sous son administration, comme solution au conflit, alors que le Front POLISARIO a proposé un référendum d'auto-détermination, contenant trois options de vote: intégration ou autonomie, sous administration marocaine, et indépendance, avec une coopération privilégiée avec le Maroc, comme

autre alternative.

122. A ce jour, les pourparlers, qui ont également porté sur de possibles mesures de renforcement de la confiance entre les deux parties, n'ont donné lieu à aucune avancée dans la recherche d'une solution à la longue dispute sur le statut final du Sahara occidental. C'est dans ce contexte que le Conseil de sécurité a examiné le rapport du Secrétaire général des Nations unies en date du 14 avril 2008 sur la situation du Sahara occidental. Dans sa résolution 1813 (2008), adoptée le 30 avril 2008, le Conseil de sécurité a, entre autres, appelé les parties à continuer à faire preuve de volonté politique et à travailler dans une atmosphère propice au dialogue, en vue d'entrer dans une phase de négociations plus intense et substantielle.

123. Dans l'intervalle, le Conseil de sécurité a décidé de proroger le mandat de la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) jusqu'au 30 avril 2009. Pour sa part, le Bureau de Liaison de l'UA à Laayoune (Sahara occidental), qui a à sa tête l'Ambassadeur Yilma Tadesse, continue de fonctionner dans les locaux de la MINURSO, de coopérer pleinement avec la MINURSO et de suivre étroitement les activités que couvre le mandat de la MINURSO.

124. En conclusion, la Commission espère que les deux parties saisiront l'opportunité qu'offrira le cinquième round de pourparlers pour réaliser des avancées vers une solution conforme à la légalité internationale, en particulier aux principes énoncés dans la Charte des Nations unies, et dans l'Acte constitutif de l'Union africaine.

2008-06-29

Report of the of the Commission on Conflict and Post Conflict Situation in Africa Since the Last Ordinary Session of Executive Council and Assembly of the Union

African Union

Peace and Security

<https://archives.au.int/handle/123456789/8266>

Downloaded from African Union Common Repository